

DECLARATION DE LA REDEVANCE DE PROMOTION TOURISTIQUE

Annexe 18

Période de déclaration

Mois :

Année :

Recette des Impôts

IDENTIFICATION DU DECLARANT

NOM, Prénoms : Numéro TAHITI

--	--	--	--	--	--

 (ou dénomination sociale)
 Téléphone : Mail :
 Adresse géographique :
 Boîte postale : Code postal : Commune :

IDENTIFICATION ET LOCALISATION DE L'ETABLISSEMENT CONCERNE

Enseigne commerciale :
 Adresse géographique de l'établissement :
 Boîte postale : Code postal : Commune :

Taux de remplissage des chambres :%

LIQUIDATION DE LA REDEVANCE ET DES CENTIMES ADDITIONNELS COMMUNAUX

01	Prix effectivement payé dans le mois pour l'occupation des chambres :	F CFP
02	Montant de la REDEVANCE : (ligne 01) × 3,5 %	F CFP
03	Centimes additionnels communaux ¹ : (ligne 02)% ¹ ×	F CFP
04	TOTAL à payer : (ligne 02) + (ligne 03)	F CFP

Mode de paiement (cocher la case correspondante)

- ☐ Chèque libellé à l'ordre du Trésor Public
- ☐ Virement bancaire au bénéfice de la Recette des impôts
Préciser le N° TAHITI, la nature de la taxe, le montant payé et la période concernée sans omettre de déposer ou poster votre déclaration
- ☐ Pour les virements effectués à partir de la Polynésie française – IEOM : 45189 00003 61110000000 45
- ☐ Pour les virements effectués à partir de la métropole ou de l'étranger - IEOM Iban : FR7645189000036111000000045

DATE et SIGNATURE

Date : ____ / ____ / ____

Signature

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date :	Somme encaissée :	Numéro déclaration :	Date de réception :
N° Op. :			

¹ Cf Code des impôts, 5ème partie, Annexe 1 : <https://www.service-public.pf/dicp/document/annexe-1-centimes-additionnels-communaux-et-taxe-sur-la-valeur-locative-des-locaux-professionnels-tvllp/>

La DICP traite vos données personnelles afin de gérer et encaisser l'impôt et dans le cadre des différentes missions de la DICP (réclamations, contrôle fiscal, assistance administrative, etc.).
 Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et les finalités ultérieures liées aux missions de la DICP, consultez la Notice d'information contribuables (disponible sur le site internet – QR code ci-contre – et à l'accueil de la DICP).



¹ Cf. délibérations municipales fixant les taux des centimes additionnels à la redevance de promotion touristique accessibles le cas échéant sur <https://lexpol.cloud.pf/>